



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musée des arts premiers

Question écrite n° 51373

Texte de la question

M. Bernard Accoyer souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la bibliothèque du musée de l'homme, bibliothèque spécialisée et publique de renommée internationale. A la création du musée de l'Homme, la bibliothèque et la salle de cinéma étaient au coeur du projet de Paul Rivet et Georges-Henri Rivière : faire de cet établissement un centre d'éducation populaire et un instrument de recherche. Depuis 1937, par la richesse de ses fonds et sa cohérence consubstantielle au projet originel qui permet de réunir en un lieu unique et accessible à tous l'ensemble des ressources liées à l'anthropologie au sens large (anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire), mais aujourd'hui aussi par l'usage des nouvelles technologies (informatisation de l'ensemble du catalogue accessible sur l'Internet), chercheurs et grand public trouvent là un centre de ressources incomparable. Le 5 mai 2000, à l'occasion d'une réunion interministérielle, le cabinet de M. le Premier ministre a annoncé sa décision de transférer l'ensemble du fonds d'ethnologie de la bibliothèque du musée de l'Homme sur le site du futur musée du quai Branly. Cette décision brutale suscite une réelle émotion au sein de la communauté scientifique et chez l'ensemble des usagers de cette bibliothèque. Outre le coup porté à un ensemble scientifiquement cohérent, patiemment constitué, ce démantèlement apparaît incompréhensible d'un point de vue documentaire mais également financier. De même, alors que la définition de la ligne de partage entre les fonds a été confiée à une commission d'experts dont la première réunion ne devait intervenir que le 14 septembre 2000, une étude technique et financière a été confiée à un « consultant » qui a, depuis quelques semaines déjà entrepris de définir les aspects logistiques du transfert. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser : s'il entend mettre en place une réelle et nécessaire concertation quant à l'avenir de la bibliothèque du musée de l'Homme ; s'il peut lui apporter des garanties sérieuses quant au maintien de la notion fondamentale de bibliothèque publique (moyens de fonctionnement et conditions d'accès ad hoc) en cas de transfert du fonds d'ethnologie sur le site du quai Branly ; s'il a arrêté une décision quant au devenir des fonds de préhistoire et d'anthropologie, à leur éventuel redéploiement et au devenir du label CADIST dont bénéficiait jusqu'à présent la bibliothèque du musée de l'Homme.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51373

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5472